

## BARÈMES D'HONORAIRES

### HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMOBILIER D'HABITATION

MANDAT	COMMISSION TTC
<b>Mandat TEAM</b> (exclusif)	3 000€
<b>Mandat TEAM</b> (simple)	3 600€
<b>Mandat TEAMFI :</b>	
Inférieur à 400 000€	5%
Supérieur à 400 000€	4%
<b>Mandat Simple :</b>	
Inférieur à 400 000€	6%
Supérieur à 400 000€	5%
<b>Mandat 72 heures</b>	6%
<b>Mandat de recherche</b>	3.5%

MANDAT	COMMISSION TTC
<b>Mandat TEAMFI DEF :</b>	
Inférieur à 400 000€	4%
Supérieur à 400 000€	3%
<b>Mandat Simple DEF :</b>	
Inférieur à 400 000€	5%
Supérieur à 400 000€	4%

### HONORAIRES DE TRANSACTION - FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC
De 0€ à 350 000€	8%
Au-dessus de 350 000€	7%

### HONORAIRES DE TRANSACTION – TERRAINS - GARAGE - PARKING

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC
Mandat simple ou exclusif	
De 0€ à 50 000€	10%
Au-dessus de 50 000€	7%

## BARÈMES D'HONORAIRES SPÉCIFIQUES

### HONORAIRES - VENTES AUX ENCHÈRES

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC
Inférieur 300 000€	6%
De 300 001€ à 400 000€	5%
De 400 001€ à 500 000€	4%
Supérieur à 500 001€	3%

### HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMOBILIER D'HABITATION

#### Thiers – Montluçon – Roanne - Et agglomérations

Prix du bien	≤ 49 999€	50 000€ à 99 999€	100 000€ à 149 999€	150 000€ à 199 999€	200 000€ à 249 999€	250 000€ à 299 999€	300 000€ à 399 999€	400 000€ à 750 000€	750 000€ à 1 M €	> 1 M €
Honoraires	Forfait 4 000€	Forfait 5 500€	Forfait 7 500€	Forfait 9 000€	Forfait 11 000€	Forfait 13 000€	Forfait 16 000€	5%	4,50%	4%

#### Arc Lémanique

Mandats	Mandat simple					
Prix du bien	≤ 150 000€	≤ 225 000€	≤ 300 000€	300 001€ à 550 000€	550 001€ à 900 000€	> 900 001€
Honoraires	Forfait 8 000€	Forfait 10 000€	4,5%	4%	3,5%	3,3%

Mandats	Mandat TeamFI					
Prix du bien	≤ 150 000€	≤ 225 000€	≤ 300 000€	300 001€ à 500 000€	500 001€ à 900 000€	> 900 001€
Honoraires	Forfait 7 500€	Forfait 9 000€	4%	3,5%	3%	2,8%

#### Gard

Prix du bien	< 49 999€	50 000€ à 99 999€	100 000€ à 149 999€	150 000€ à 199 999€	200 000€ à 249 999€	250 000€ à 299 999€	300 000€ à 399 999€	400 000€ à 499 999€	500 000€ à 999 999€	> 1 M €
Honoraires	Forfait 5 000€	Forfait 6 500€	Forfait 8 000€	Forfait 10 000€	Forfait 12 000€	Forfait 14 000€	Forfait 16 000€	Forfait 20 000€	5%	4%

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

MANDAT	COMMISSION TTC
Mandat TEAM	2.9% TTC / mois minimum 24€ TTC
Mandat TEAMFI	9.9% TTC / mois (PNO)
Mandat TEAMFI sérénité	16.9% TTC / mois (GLI, vacance locative)

### Mandat TEAM

Mise en place du mandat de gestion.  
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations.

### Mandat TEAMFI

Mise en place du mandat de gestion.  
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations.  
Lettre de rappel + envoi du 1<sup>er</sup> recommandé de recouvrement amiable.  
Révision des loyers.  
Décompte lors du départ du locataire.  
Gestion des provisions pour charges.  
Tenue de la comptabilité pour charges.  
Extranet propriétaire.  
Demande de devis travaux.  
Réparations Urgentes.  
**+ Assurance Propriétaire NON OCCUPANT incluse**

### Mandat TEAMFI sérénité

Mise en place du mandat de gestion.  
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations.  
Lettre de rappel + envoi du 1<sup>er</sup> recommandé de recouvrement amiable.  
Révision des loyers.  
Décompte lors du départ du locataire.  
Gestion des provisions pour charges.  
Tenue de la comptabilité pour charges.  
Extranet propriétaire.  
Demande de devis travaux.  
Réparations Urgentes.  
**+ Assurance Propriétaire NON OCCUPANT incluse**  
**+ Assurance GARANTIE LOYERS IMPAYES**  
**+ Assurance VACANCE LOCATIVE**

## HONORAIRES DE LOCATION

Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989 loi 89-462 la commission est répartie par moitié entre propriétaire et locataire.

### Plafonds des honoraires payés par le locataire

« Les honoraires liés à la mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur. Par exception, quatre prestations présentant une utilité pour les deux parties font l'objet d'une prise en charge partagée entre bailleur et locataire : l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux d'entrée », dit la loi ALUR (article 1er, 8° du I).

Le montant des honoraires est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014, soit :

- 12 €/m<sup>2</sup> ZONE TRES TENDUE, soit .....€ (12 € x surface habitable m<sup>2</sup>)
- 10 €/m<sup>2</sup> ZONE TENDUE, soit .....€ (10 € x surface habitable m<sup>2</sup>)
- 8 €/m<sup>2</sup> ZONE NON TENDUE, soit .....€ ( 8 € x surface habitable m<sup>2</sup>)

**État des lieux** : honoraires partagés entre le bailleur et le locataire

Établit par un cabinet de gestion partenaire, un notaire, un huissier ou un spécialiste. 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge de locataire.

Le montant des honoraires payés à ce titre par le locataire ne peut en aucun cas excéder le montant imputé au mandant/bailleur, et en vertu du I de l'article 5 de la loi 89-462 du 06/07/1989 modifiée, ils sont inférieurs ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014 et révisable chaque année, soit 3 €/m<sup>2</sup>.

### Prestations de mise en location

Entremise et négociation : 180€TTC à la charge du bailleur.

### Mandat de recherche de location

Forfait : 800€ HT soit 960€ TTC.